

ASS BTP CFA IDF

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

10 rue du Debarcadere
75852 PARIS CEDEX 17

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

SAS EMARGENCE AUDIT

Capital 56 000 € | RCS PARIS 338 339 872 | Code APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Île-de-France

BTP CFA IDF

À l'Assemblée Générale de BTP CFA IDF

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **BTP CFA IDF** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association / Fondation / Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **01/01/2023** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

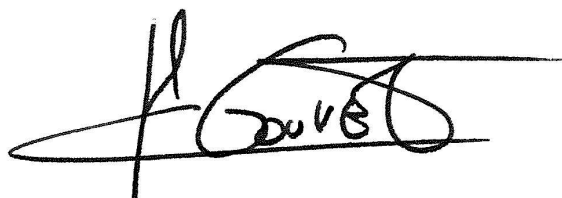
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21/06/2024

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par **Frédéric GOUVET**
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Gouvet', with a long horizontal stroke extending to the right.



SIRET : 775 662 141 00081

**10 RUE DU DEBARCADERE
75852 PARIS CEDEX 17**

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

BIAN ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	286 885	235 187	51 698	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	286 885	235 187	51 698	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes incorporels				
Immobilisations corporelles	87 259 779	40 712 872	46 546 907	44 076 651
Terrains	7 242 353	1 372 801	5 869 552	6 033 340
Constructions	25 115 404	11 909 307	13 206 097	13 956 231
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 480 273	13 489 171	3 991 102	3 316 350
Autres immob. corporelles	30 101 616	13 941 593	16 160 022	15 485 306
Immobilisations corporelles en cours	7 320 133		7 320 133	5 285 424
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	13 162		13 162	17 083
Participations et Créances rattachées	3 049		3 049	3 049
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	10 113		10 113	14 035
Total I	87 559 825	40 948 059	46 611 766	44 093 735
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	350 255	16 623	333 632	401 306
Créances	23 937 422	49 945	23 887 477	25 126 718
Créances clients, usagers et cptes rattachés	7 155 387	49 945	7 105 442	6 616 083
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres	16 782 035	-	16 782 035	18 510 635
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 824 413		17 824 413	14 472 842
Charges constatées d'avance	60 904		60 904	31 197
Total II	42 172 994	66 568	42 106 426	40 032 063
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	129 732 819	41 014 627	88 718 192	84 125 798

BILAN PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	14 147 320	9 104 330
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	14 147 320	9 104 330
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	4 987 993	5 042 990
<i>Situation nette (sous total)</i>	19 135 313	14 147 320
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	43 874 314	43 348 349
Provisions réglementées		
Total I	63 009 627	57 495 668
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	464 205	559 231
Total II	464 205	559 231
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 029 000	958 000
Provisions pour charges	240 098	365 737
Total III	1 269 098	1 323 737
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	2 059	4 559
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 661 011	4 116 476
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 198 412	1 777 852
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	673 063	116 174
Autres dettes	14 688 818	16 143 267
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 751 899	2 588 835
Total IV	23 975 262	24 747 161
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	88 718 192	84 125 798

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	26 943 282	24 485 967
Ventes de biens		
<i>Dont vente de dons en nature</i>		
Ventes de Prestations de service	26 943 282	24 485 967
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 091 076	2 013 394
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	-	-
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	800 680	654 310
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	595 655	618 025
Utilisations des fonds dédiés	205 026	36 285
Autres produits	280 808	248 539
Total I	29 115 846	27 402 211
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières d'Œuvres	704 315	563 189
Achats autres approvisionnements	1 236 913	1 315 668
Variation de stock	51 052	(94 095)
Autres achats et charges externes	9 011 980	8 375 640
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	944 096	831 330
Salaires et traitements	8 810 286	7 471 231
Charges sociales	3 764 067	3 130 622
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 244 213	2 908 287
Dotations aux provisions	175 823	691 303
Reports en fonds dédiés	110 000	415 222
Autres charges	239 241	21 195
Total II	28 291 986	25 629 593
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	823 860	1 772 618
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	622 555	579 902
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	202 797	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	825 352	579 902

COMPTE DE RESULTAT (suite)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	825 352	579 902
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 649 212	2 352 520
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	506 324	3 463
Sur opérations en capital	2 939 726	2 841 936
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	3 446 050	2 845 398
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	36 268	100 928
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	71 000	54 000
Total VI	107 268	154 928
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 338 782	2 690 470
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	33 387 248	30 827 511
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	28 399 255	25 784 521
EXCEDENT OU DEFICIT	4 987 993	5 042 990
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

FAITS CARACTERISTIQUES 2023

Pour la cinquième année consécutive, les effectifs accueillis en apprentissage sont en augmentation (+5,15%, hors UFA). Les facteurs reposent essentiellement sur :

- la promotion de nos CFA, de nos métiers, de nos formations auprès d'un public toujours plus large ;
- l'accompagnement des apprentis et des entreprises pour favoriser les poursuites de formation ;
- un taux d'abandon et donc de rupture nette des contrats d'apprentissage en partie maîtrisé ;
- l'adaptation de notre offre de formation aux besoins du marché et des entreprises (4 nouvelles formations déployées en 2023) ;
- l'aide exceptionnelle de l'Etat aux employeurs qui recrutent en apprentissage.

La crise économique et énergétique est restée un facteur d'incertitude et d'instabilité, renforçant le contexte inflationniste. Nous devons notamment déplorer le doublement du coût du gaz, qui passe de 403 000€, en 2022, à 816 000€, en 2023. Le seul levier à court terme est de réduire nos consommations. Mais des investissements dans des solutions énergétiques plus durables pourraient être bénéfiques à long terme.

Le processus, autour du triptyque – développer, former, financer – est désormais ancré et a démontré une plus grande efficacité en 2023 qu'il conviendra de maintenir et renforcer en 2024, notamment avec la mise en œuvre du cerfa dématérialisé.

Le fait le plus significatif à court terme concerne les Niveaux de Prise en Charge (NPEC) des prestations de formation par les OPCO qui ont été, pour la troisième fois depuis 2020, révisés par France Compétences, le 8 septembre 2023, et ce, pour tous les nouveaux contrats signés à compter de cette date. Il en ressort pour BTP CFA Ile-de-France, une baisse potentielle d'environ 7% de son chiffre d'affaires. Tous les diplômes de CAP ont subi une forte baisse (-10% pour les CAP Couvreur, Menuisier installateur, Métallier, Monteur en installation sanitaire, Monteur en installation thermique) engendrant, à effectif constant et en 2025, une diminution de plus de 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Sur 43 certifications inscrites à notre catalogue des formations, 35 subissent une baisse et 6 restent stables. Une nouvelle révision des NPEC est programmée pour le mois de juillet 2024.

Le résultat net pour 2023 présente un excédent de 4 987 993€, presque identique à celui de 2022. Cet excédent témoigne de la robustesse financière de l'Association malgré les défis économiques et l'inflation. L'excédent permet d'affecter des réserves pour les investissements futurs, ce qui est crucial pour la croissance et l'amélioration continue des infrastructures et des services de l'Association.

1- FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE FORMATION

- ➔ Le chiffre d'affaires « APPRENTISSAGE » représente un montant global de **26 225 581€, soit une augmentation de 11% par rapport à 2022.**
- ➔ La région Ile-de-France a maintenu en 2023 son dispositif de Majoration des Coûts Contrats. Nous avons ainsi perçu une subvention exceptionnelle de **912 263€, pour 1 153 contrats éligibles.**
- ➔ **Le chiffre d'affaires de la formation continue est de 589 000 €, en baisse de 8%, après avoir doublé en 2022. Nous avons décidé, en 2024, d'être plus performant sur notre capacité à accueillir des formations continues longues, en créant un poste de Chargée de développement de la formation continue.**

2- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme en profondeur la politique d'apprentissage et notamment le financement des investissements.
- Pour la **Région Ile-de-France**, il s'agit de passer d'une compétence obligatoire à un rôle de **financeur additionnel**, quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle définit le justifient. Ainsi, en application de l'article L.6211-3 du code du travail elle intervient en versant des subventions d'investissement aux OF dispensant des formations en apprentissage.
- L'article L6332-14 du Code du Travail dispose que l'**Opérateur de compétences de la Construction** prend en charge, au titre de la section financière dédiée à l'Alternance, les dépenses d'investissement des CFA amortissables sur plus de trois ans et visant à financer les travaux et équipements nécessaires à la réalisation des prestations de formation.
- Ainsi, au titre de l'année 2023, concernant :
 - les projets d'investissements travaux (hors projet Noisy-le-Grand) : **sur un engagement de 1 229 500€, le CRIF nous a accordé 614 751€ (50%) et Constructys 277 822€ (23%). La mobilisation de nos fonds propres se porte ainsi à 336 925€ (27%) contre 715 975€ (48,41%) en 2022.**
 - les projets d'investissements équipements : **sur un engagement de 1 414 128€, le CRIF nous a accordé 450 322€ (32%) contre 292 531€ (17,84%) en 2022 ; Constructys, 334 390€ (24%). La mobilisation de nos fonds propres se porte ainsi à 629 412€ (45%) contre 947 291€ (57,76%) en 2022.**

Nous observons ainsi, en 2023, que la participation, en pourcentage, de nos co-financeurs s'est accrue. Nos projets d'investissements équipements restent importants afin de répondre aux évolutions techniques et technologiques des métiers et d'intégrer de nouvelles formations. Les investissements EGR (Entretiens Grosses Réparations) portent essentiellement sur des travaux d'étanchéité, de relamping et de conversion d'espaces inexploités en plateaux techniques. La **Commission patrimoine** de BTP CFA Ile-de-France, composée du trésorier de l'Association et d'un architecte conseils, veille à l'opportunité des demandes, au suivi et à la bonne réalisation des travaux et donc, à l'efficacité des projets. Notre objectif vise à préserver et à adapter notre patrimoine aux contraintes structurelles et légales (par exemple, l'application du **Décret** n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage **tertiaire**).

3- FONCTIONNEMENT DES CFA

- Au 31 décembre 2023, l'**activité apprentissage** comprenait 3 177 contrats (dont 176 apprentis en UFA).
- L'évolution de l'offre de formation explique en partie l'augmentation des effectifs formés :

Brétigny-sur-Orge	TP MAC	Maçon
Rueil-Malmaison	Bac Pro MELEC	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Saint-Denis	BP PAR	Peintre
Ermont	BTS MS	Maintenance des systèmes énergétiques et fluidiques (Option B)

- Avec **13 996 000€**, les frais de personnel sont en augmentation de 19 % par rapport à 2022. Ils représentent près de 50 % du total des charges. Pour rappel, le budget initial adopté lors du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022, prévoyait des frais de personnel à hauteur de 13 400 000€. La différence de 600 000€ s'explique par une **revalorisation de 5% de la valeur des points ETAM et IAC et par le versement d'une prime de partage de la valeur de 1 000€**, favorisant le maintien d'un climat social propice à l'engagement de tous les salariés. De plus, ces décisions s'inscrivent pleinement dans l'axe 3 de notre Plan Stratégique qui vise non seulement à fidéliser nos collaborateurs mais également à attirer de nouveaux talents.

La hausse des frais de personnel entre 2022 et 2023 s'explique aussi par une **augmentation du nombre de salariés, correspondante à 22 équivalents temps plein**, nécessaire pour ajuster nos ressources humaines à notre offre de formation et à nos effectifs d'apprentis. Cette adaptation a concerné, à la fois, le personnel de formation et les fonctions supports. Nous avons notamment recruté un responsable régional de la filière fluide énergie.

Il est important de souligner l'investissement de notre Association dans le **développement des compétences** de ses collaborateurs. En 2023, 205 d'entre eux ont bénéficié d'au moins une action de formation. Cette augmentation significative résulte notamment de la volonté de la Direction de repenser l'accueil et l'accompagnement des formateurs nouvellement recrutés à travers la création d'un dispositif de formation spécifique.

- **Organisation financière et gestion des subventions :**
- Responsabilisation des équipes de direction.
 - Développement du contrôle de gestion et amélioration des processus de demande de versement des subventions.
- **Achats et fournitures pédagogiques :**
- Augmentation significative des matières d'œuvre et des fournitures pédagogiques, corrélée à l'augmentation des effectifs formés et à l'inflation.
- **Charges immobilières :**
- Augmentation des coûts énergétiques et des réparations immobilières nécessaire pour maintenir les bâtiments en état.

CONCLUSIONS

- **Maintenir l'optimisme mais rester prudent :** Bien que les résultats financiers soient positifs, les prévisions pour 2024 et 2025 demandent une vigilance accrue.
- **Continuer à investir dans les ressources humaines :** Les hausses des frais de personnel sont justifiées par des stratégies de fidélisation et d'attraction de nouveaux talents.
- **Optimisation des coûts énergétiques :** Réduire les consommations énergétiques pourrait être un levier essentiel pour maîtriser les coûts.
- **Suivi Rigoureux des Dépenses :** Continuer à surveiller et à optimiser les dépenses, en particulier dans les domaines des charges immobilières et des autres charges d'exploitation, sera crucial pour maintenir la rentabilité.
- **Renforcement des capacités en formation continue :** Investir dans des postes dédiés pour améliorer les performances en formation continue.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

→ Conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

→ Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il est à noter qu'il y a un changement de méthode quant aux calculs des factures à établir (FAE) et produits constatés d'avance (PCA). Nous nous sommes adaptés à notre ERP « Ypareo » qui effectue les calculs selon la méthode réelle de coût et non par facturation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

→ **Objet social de l'entité** : Organisme de Formation

→ **Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées** : Formation en apprentissage et Formation continue

→ **Moyens mis en œuvre** :

- Les 7 CFA (Centres de formation) en Ile-de-France sont notamment équipés d'ateliers, de salles de cours, d'équipements didactiques et professionnels.
- Un dispositif "RH" dans chacun des CFA garantit notre mission éducative et pédagogique dite de Service Public.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

■ Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans
■ Agencements, Installations	10 à 20 ans
■ Bâtiments	50 ans
■ Matériel et outillage pédagogique	5 à 15 ans
■ Mobilier	7 à 15 ans
■ Matériel Informatique	3 ans
■ Matériel de bureau	5 à 20 ans
■ Matériel de transport	5 ans
■ Autres matériels et outillages	5 à 15 ans

Des aides financières de la Région Ile-de-France, de CONSTRUCTYS et du CCCA-BTP peuvent être accordées concernant des acquisitions d'équipement pédagogiques et des travaux de rénovation de bâtiment et de constructions.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon le coût moyen pondéré calculé à chaque entrée.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Le calcul « Provision indemnités-départ à la retraite » s'effectue à partir de la deuxième année de présence et tient compte de la date probable de départ. L'âge retenu est de 62 ans, la provision est proratisée au nombre d'année de présence. Le calcul du salaire prend en compte la valeur du point de chaque catégorie.

- Pour les ETAM : Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet (IDCC 2609)
- Pour les IAC : Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1er juin 2004 (IDCC 2420)

LA CONTRIBUTION À L'EFFORT CONSTRUCTION

La contribution relative à l'effort de construction est versée à l'organisme collecteur sous forme de prêt.

Cette contribution est comptabilisée en charges d'exploitation, corrélativement, le remboursement annuel de l'organisme collecteur est comptabilisé en produits d'exploitation.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

CHIFFRE D'AFFAIRES

2023 marque la quatrième année de la mise en œuvre de la réforme sur l'apprentissage et du financement des prestations de formation.

Le financement de l'apprentissage s'effectue depuis le 1er janvier 2020 par les OPCO à partir d'un Coût Contrat. Après examen des dossiers, l'OPCO règle les factures sur la base de l'accord de prise en charge, y compris les frais annexes (premier équipement, restauration, hébergement, mobilité européenne). Ce processus nous amène à présenter le financement des OPCO sous l'intitulé Chiffre d'Affaires Apprentissage.

- Les FAE (factures à établir) liées à l'apprentissage au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 909 K€ contre 2 874 K€ en 2022.
- Les PCA (Produits constatés d'avance) liés à la formation de l'apprentissage au 31/12/2023 s'élèvent à 1 748 K€ contre 2 585 K€ en 2022.
- Les AAE (Avoirs à établir) ont été passés pour 378 K€, la majorité des avoirs sont liés à des ruptures de contrat ou à des erreurs de facturation.

Ces variations sont liées au changement de méthode de calcul du « Cut Off ».

HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont facturés uniquement au titre du contrôle légal des comptes. Ces honoraires sont provisionnés à hauteur de 34K€.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Ils sont significatifs à la lecture du compte de résultat. Vous trouverez en page 19 le détail de ces postes.

Immobilisations (ANC 2014-03 : Art. 833-3)

CADRE A		Valeurs brutes	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation	Acquisition et virt de poste à poste
Frais établissement, rech. et dévelop	TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	234 037		52 848
Terrains, Agenc. et aménag. Terrains		7 242 353		
Constructions sur sol propre		24 846 764		
Constructions sur sol autrui		268 640		
Instal.générales, agenc. et aménag. construct.		3 061 480		
Instal.techn.matériel et outillage pédagogiques		12 719 191		1 733 286
Instal.générales, agencemts aménag. divers		24 834 135		1 041 288
Matériel de transport		260 437		
Matériel de bureau et informatique mobilier		2 013 766		928 261
Autres matériels et outillages divers		1 048 267		5 197
Immobilisations corporelles en cours		5 285 424		3 547 670
Avances et acomptes		-		
Immobilisations corporelles	TOTAL III	81 580 457	-	7 255 703
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations		3 049		
Autres titres immobilisés		-		
Prêts et autres immobilisations financières		14 035		661
Immobilisations financières	TOTAL IV	17 083	-	661
Total General (I + II + III + IV)		81 831 577	-	7 309 212

CADRE B		DIMINUTIONS		Valeur brute immobilis.à fin exercice	Rééval Lég. VO Immo à fin exercice
		Par virements poste à poste	Par cessions mis.hors serv.		
Frais établissement, rech. et dévelop	TOTAL I				
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II			286 885	
Terrains, Agenc. et aménag. Terrains				7 242 353	
Constructions sur sol propre				24 846 764	
Constructions sur sol autrui				268 640	
Instal.générales, agenc. et aménag. construct.			3 258	3 058 221	
Instal.techn.matériel et outillage pédagogiques			30 425	14 422 052	
Instal.générales, agencemts aménag. divers				25 875 423	
Matériel de transport				260 437	
Matériel de bureau et informatique mobilier		29 424	313	2 912 291	
Autres matériels et outillages divers				1 053 465	
Immobilisations corporelles en cours		1 512 960		7 320 133	
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	1 542 385	33 996	87 259 779	
Participations évaluées par mise en équival.					
Autres participations				3 049	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			4 582	10 113	
Immobilisations financières	TOTAL IV		4 582	13 162	
Total General (I + II + III + IV)		1 542 385	38 579	87 559 825	

Amortissements

CADRE A : SITUATION- MOUVEMENT EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant début d'exercice	Augmentation Dotation Exercice	Diminution Reprise exercice	Montant Fin d'exercice
Frais établissement, rech. et dévelop	TOTAL I				
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	234 037	1 150		235 187
Terrains		1 209 013	163 789		1 372 801
Constructions :		-			-
sur sol propre		10 962 530	733 928		11 696 459
sur sol d'autrui		196 643	16 205		212 848
Instal.générales, agenc. et aménag. construct.		-			-
Instal.techn.matériel et outill. pédagogique		12 464 320	1 058 535	33 684	13 489 171
Autres immobilisations corporelles :		-			-
Instal.générales, agencements aménag. divers		9 726 459	1 010 413		10 736 872
Matériel de transport		258 868	1 570		260 437
Matériel de bureau et informatique mobilier		1 772 788	225 387	313	1 997 863
Autres matériels et outillages divers		913 184	33 238		946 422
Immobilisations corporelles	TOTAL III	37 503 805	3 243 063	33 996	40 712 872
Total General (I + II + III + IV)		37 737 842	3 244 213	33 996	40 948 059

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		Linéaires	Dégressifs	CADRE C : PROVISION AMT DEROGATOIRE	
				Exceptionnell es	Reprise
Frais établissement, rech. et dévelop	TOTAL I				
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	1 150			
Terrains		163 789			
Constructions sur sol propre		-			
Constructions sur sol autrui		733 928			
Instal.générales, agenc. et aménag. construct.		16 205			
Instal.techn.matériel et outillage pédagogiques		-			
Instal.générales, agencements aménag. divers		1 058 535			
Matériel de transport		-			
Matériel de bureau et informatique mobilier		1 010 413			
Autres matériels et outillages divers		1 570			
Matériel de bureau et informatique mobilier		225 387			
Autres matériels et outillages divers		33 238			
Immobilisations corporelles	TOTAL III	3 243 063			
Total General (I + II + III + IV)		3 244 213			

Provisions inscrites au bilan

(ANC 2014-03 : Art. 833-12)

	Montant déb.d'exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminutions Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions reconst. gisem. miniers, pétrol.				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fisc. impl. étranger av 1- 1 - 1992				
Provisions fisc. impl. étranger ap 1 - 1 - 1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	958 000	71 000	-	1 029 000
Provisions pour garanties données clients				
Provisions pour pertes s/marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. similaires				
Provisions pour grosses réparations		-	-	
Prov.pour indemnités de fin de contrat				
Prov.pour indemnités départ à la retraite	365 737	108 157	233 796	240 098
TOTAL II	1 323 737	179 157	233 796	1 269 098
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Titres de placement				
Autres immobilisation financières				
Comptes clients	36 139	67 666	37 238	66 568
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	36 139	67 666	37 238	66 568
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 359 876	246 823	271 034	1 335 666

Dont dotations et reprises :

d'exploitation	175 823	271 034
financières	-	-
exceptionnelles	71 000	-

Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participants			
Prêts (1) (2)			
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 098	1 098	
Autres créances clients	7 104 344	7 104 344	
Créances représentatives des titres prêtés	-	-	
Personnel et comptes rattachés	542	542	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 782	34 782	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Subventions à recevoir	15 115 951	15 115 951	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	
Divers	1 103 451	1 103 451	
Groupe et associés (2)	458 164	458 164	
Débiteurs divers	69 146	69 146	
TOTAUX	23 887 477	23 887 477	

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant rembours. obtenus en cours d'exercice

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5ans au +	A + de 5 ans
Emprunt obligataires convert. (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunt aup.établi. crédit à 2 ans maxi				
Emprunt aup. établi. crédit à + 2 ans				
Emprunt dettes financ. divers (1) (2)	2 059	2 059		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 661 011	4 661 011		
Personnel et comptes rattachés	816 551	816 551		
Sécu Soc., autres organismes sociaux	1 173 493	1 173 493		
Impôts sur les bénéfices	-			
Subventions	14 307 083	14 307 083,4		
Autres impôts, taxes assimilées	208 368	208 368,0		
Dettes/immobil. et cptes rattachés	673 063	673 063,5		
Groupes et associés (2)	-			
Créditeurs divers	381 735	381 735		
Dettes représ. titres empruntés	-	-		
TOTAUX	22 223 364	22 223 364		

(1) Emprunt souscrit en cours d'exercice

(1) Emprunt remboursé en cours d'exercice

(2) Montant des div. emprunt et dettes contractés auprès assoc. pers. phys.

Produits à recevoir (Hors subventions)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 909 127
Fournisseurs	1 100 289
Organismes sociaux	26 309
Etat Impôts à recevoir	
Divers	1 546
TOTAL	5 037 271

Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 347 709
Dettes envers le personnel : congés payés et autres	1 057 218
Dettes envers les Organismes sociaux	37 771
Dettes envers le Trésor Public	
Autre charges à payer	377 732
Avances autres Organismes	
TOTAL	3 820 430

Suivi des subventions

(ANC 2018-06 : Art.431-9)

Détail des subventions	Solde des subventions à recevoir au 31/12/2022	Subventions à affecter au 31/12/23
SUBVENTION DE L'ETAT	-	-
Travaux	-	-
Examens	-	-
Divers : Aide aux Apprentis	-	-
SUBVENTION DE LA REGION	8 478 398	6 880 769
Equipement	988 891	456 648
Travaux	7 489 506	6 424 121
Amélioration de la qualité		
Divers		-
Fonctionnement	-	
SUBVENTION CONSTRUCTYS	1 295 967	656 407
Equipement	456 794	304 409
Travaux	839 173	351 997
SUBVENTIONS DU CCCA	5 321 586	6 769 908
Equipement	56 264	426
Travaux	5 098 647	6 744 582
Divers : Aide aux apprentis	-	24 900
Fonctionnement	166 675	-
TAXE D APPRENTISSAGE	-	-
Fonctionnement		-
Divers		
SUBVENTIONS DIVERSES	20 000	-
Equipement	-	-
Fonctionnement	20 000	-

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation (1)	1 751 899
Produits financiers	-
Produits exceptionnels	-
TOTAL	

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation (2)	60 904
Charges financières	-
charges exceptionnelles	-
TOTAL	60 904

(1) Facturation Apprentissage	1 747 564
Participation Famille Cantine et Hébergement	4 335
(2) Locations photocopieurs, maintenance ...	60 904

Ventilation du chiffre d'affaires net et des subventions d'exploitation

CHIFFRE D'AFFAIRES H.T - TTC Hors Produits UFA	Montant
Prestations liées à l'apprentissage	26 225 581
<i>Dont : Apprentissage</i>	25 167 360
<i>Restauration</i>	83 637
<i>Hébergement</i>	33 834
<i>Petit Equipement</i>	940 750
Prestations liées à la formation continue	592 272
<i>Dont : Formation</i>	589 068
<i>Restauration & divers refacturation</i>	3 204
Produits des activités annexes	125 429
TOTAL	26 943 282

SUBVENTIONS	Montant
Etat	42 813
Région	912 263
Département et Communes	26 000
Collectivités locales	981 076
Taxe apprentissage	-
Taxe parafiscale CCCA	90 000
Fonds Professionnalisation CONSTRUCTYS	-
Autres organismes	20 000
Autres	110 000
TOTAL	1 091 076

Produits exceptionnels et charges exceptionnelles des subventions d'exploitation

(Arrêté du 27 Avril 1982)

Nature	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Cessions d éléments de l'actif	-
Quote-part subv. investissement viré au compte de résultat	2 939 726
Produits sur exercices antérieurs	
Reprise des provisions exceptionnelles	-
Autres produits exceptionnels	-
TOTAL	2 939 726
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Immobilisations corporelles cédées	-
Charges sur exercices antérieurs	33 268
Dotations aux provisions exceptionnelles	71 000
Autres Charges exceptionnelles	3 000
TOTAL	107 268

Listes des filiales et participations

(ANC 2014-03 : Art. 833-6)

Nature	Capitaux propres avant resultat	Quote - part su capital en %	Résultat au 31/12/2022
A - Renseignements Détaillés			
Filiales et Participations			
Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
(1)	1 524 €	99,99%	182 065
(2)	1 524 €	99,99%	440 490
Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B - Renseignements Globaux sur les autres			
Filiales et Participations			
1 - Filiales non reprises en A			
a) francaises			
b) étrangères			
1 - Participations non reprises en A			
a) francaises			
b) étrangères			

- | | | |
|-----|---|-----------|
| (1) | SCI AFOBAT ILE DE France
10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17
<i>Comptabilisation des dividendes de l'exercice 2022 pour :</i> | € 182 065 |
| (2) | SCI AFOBAT 77 CONSTRUCTION
10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17
<i>Comptabilisation des dividendes de l'exercice 2022 pour :</i> | € 440 490 |

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	Montant déb.d'exercice	Montant fin d'exercice	VARIATION DES STOCKS
Marchandises			
Stocks revendus en l'état			
Marchandises			
Approvisionnement			
Stocks approvisionnement			
Matières premières	401 306	350 255	51 052
Aut. approvisionnement			
Variation de Stocks TOTAL I	401 306,12	350 254,54	51 051,58
Production			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
TOTAL II			
Production en cours			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
TOTAL III			
Production stockée (II + III)			

Variation détaillée des Fonds dédiés

	Montant fin d'exercice	Montant déb.d'exercice	VARIATION DES FONDS	
			En Charges Provisions	En Produits Reprise
Fonds dédiés CCCA	444 205	500 058	90 000	145 852
Fonds dédiés autres financeurs	20 000	59 173	20 000	59 173
	464 205	559 231	110 000	205 026

CCCA-BTP dédiés aux :

<i>AAC SOL 8</i>	96 225
<i>Création sections d'apprentis à composante européenne</i>	82 133
<i>Veille stratégique et collaborative</i>	175 847
<i>Accompagnement des jeunes -Particip aux jeux des apprentis</i>	20 000
<i>Mettre en place et dynamiser un réseau d'anciens</i>	70 000
<i>Autres</i>	
<i>Handicap - Adaptations des situations</i>	20 000

Transferts de charges

	Montant
Logement	42 407
Restauration	48 530
Entre Etablissements	139 112
Divers	94 573

Effectif moyen

(ANC 2018-06 : Art.833-19)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	27	
Agents de maîtrise et techniciens	185,42	6,3
Employés (Agents d'Entretien et Secretaires)	7,66	13,35
Ouvriers		
TOTAL	220,08	19,65

Engagements Financiers

NATURE	Montant
Effets escomptes non échus	NEANT
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	
TOTAL	

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

NATURE	Montant
	NEANT
TOTAL	